



CGT SPIP 13

Référentiel des Pratiques Opérationnelles, pourquoi la CGT Boycotte ???

Depuis décembre, l'ensemble des réunions et instances nationales autour de ce travail ont été boycottées par le collectif CGT insertion probation. En effet, la DAP mène tambour battant une réflexion qui risque encore une fois d'être unilatérale et d'utiliser les réunions avec les organisations syndicales et la "consultation" des personnels dans chaque DI davantage comme des moments d'information que comme un espace d'échange critique et constructif.

En parallèle la DAP conserve toujours le même intérêt pour les SPIP :

- **Absence de réponse à la question de la retraite des ASS**
- **Statu quo sur la question de la pré-affectation** alors qu'un engagement au retrait de la pré affectation a été pris par la DAP en septembre dernier.
- **Ce travail sur le RPO ne s'accompagne pas d'un travail indispensable sur les charges de travail** et la mise en place d'organigramme dans les SPIP qui permettrait pourtant d'établir un ratio de prise en charge.
- **Aucune perspective d'évolution statutaire ni indiciaire n'accompagne ce travail** alors qu'en parallèle la DAP s'engage sur **une refonte de la profession** à travers ces RPO.
- **Pire !!! L'ensemble des personnels pénitentiaires vient de voir leur prime d'ISS augmentée sauf les CPIP!!!**

La DAP ne nous entend que dans le cadre d'un rapport de force.

Les grands projets autour de notre profession ne peuvent se tenir sans les personnels et la prise en compte de leurs intérêts et revendications.

Pour toutes ces raisons la CGT SPIP 13 ne sera pas présente aujourd'hui et appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser autour de ces questions.

Le RPO 1 à la lecture de la CGT SPIP 13

En pleine campagne promotionnelle, la DAP fait aujourd'hui étape à Marseille dans un processus de consultation visant à rencontrer 20% à 30% des agents de chaque DI. La démarche est louable mais la forme adoptée ne permet pas une réelle consultation. Le RPO est un document de plus de 100 pages que peu d'agents auront trouvé le temps de lire avant cette journée au vu des charges de travail rencontrées par tous actuellement. La DAP va donc en faire une présentation en amphithéâtre s'apparentant malheureusement plus à un cours magistral qu'à un processus de consultation.

Sur le fond tout n'est pas à jeter dans ce manuel qui comporte des revendications portées de longue date par la CGT, notamment en ce qui concerne les grands principes de prise en charge et qui remet la personne au cœur du suivi.

Reste cependant que ce travail comporte des objectifs, des fondements théoriques, des positionnements, des oublis et des dénis de réalité qui interrogent profondément sur la vision portée par la DAP sur nos services et nos missions.

Une confusion sur les objectifs : l'introduction indique: « *Il s'agit in fine de permettre que le rôle et les attributions de l'administration pénitentiaire soient mieux identifiés et évaluables* »... Ce mélange entre guide des bonnes pratiques et évaluation de l'activité des services nous semble problématique. Ce sont deux démarches différentes qui ne peuvent être confondues car elles relèvent de logiques absolument différentes.

L'absence de la REP n°1 : définissant nos missions : « Les services de probation ont pour but de réduire la commission de nouvelles infractions en établissant des relations positives avec les auteurs d'infraction afin d'assurer le suivi (y compris un contrôle, le cas échéant), de les guider et de les assister pour favoriser la réussite de leur insertion sociale. De cette manière, la probation contribue à la sécurité collective et à la bonne administration de la justice ».

Les fondements théoriques :

Le RBR, la désistance, les core correctionnal practices et good lives model sont une fois de plus présentés comme les seuls fondements théoriques existants. Ce que la DAP considère comme LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE n'est en réalité qu'un pan de la recherche existant dans le domaine de la probation, celui du courant cognitivo-comportementaliste anglo-saxon. Ce n'est certainement pas le seul. La définition de niveau de prise en charge fondé sur l'évaluation du risque de récidive est largement critiqué par une partie des chercheurs travaillant dans ce domaine. L'article « *Récidive : 3 ans après, pourquoi la conférence ne fait toujours pas consensus ?* » écrit par S. RAOULT, chercheur à l'université Aix Marseille, illustre parfaitement ce propos.

Cette base de données statistiques est d'autant plus critiquable lorsque-elle a été recueillie dans une province Québécoise : autrement dit, dans un autre modèle de société, un autre modèle judiciaire, d'autres modèles de délinquance.

Pour la CGT SPIP 13 il paraît donc indispensable d'apporter une forte nuance à ces références théoriques. Il ne s'agit pas de nier l'existence de cette recherche, mais d'en atténuer le caractère universel. Il existe d'autres courants de pensée notamment issus de la sociologie et de la méthodologie du travail social sur lequel, et il n'est pas anodin de le rappeler, s'est construite notre profession.

L'oubli de nos réalités de travail.

A la lecture de ce manuel le SPIP va devoir décortiquer les suivis, l'évaluation initiale et continue, la planification, la régularité des entretiens, la recherche de partenaires adaptés... Autant d'actes professionnels demandant du temps alors que la réalité de la charge de travail des SPIP est démentielle.

Entendons nous bien, nous sommes évidemment pour la réalisation d'un travail qualitatif, c'est d'ailleurs pour cela que nous demandons à ce qu'il existe un quota de dossiers par travailleur social. La réalité n'est malheureusement pas celle-ci aujourd'hui. Les recrutements exceptionnels liés à la réforme pénale se terminent et la réalité de nos conditions de travail restent désastreuses.